

Séance ordinaire du 25 mars 2025  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°25032025D06

Objet : Finances Locales – Budget principal – Vote de la subvention au C.C.A.S.

Date de la convocation et de l’affichage : 19 mars 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le 25 mars 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET		X		Jean-Jacques BAZIN
Gilbert LOYET			X	
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D06

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250325-25032025D06-AI  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE			X	
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA		X		Franck VILLAND
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Annie BERARD

**Rapporteur** : Martine BANNAY-CODET, Adjointe en charge des associations, du lien social et de la culture

**Exposé des motifs :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
vu le Code de l'action sociale et des familles ;  
vu la délibération n°25032025D04 portant approbation du budget primitif 2025 de la commune et fixant le montant prévisionnel de la subvention au C.C.A.S. à 40 000€ ;  
considérant que le budget du C.C.A.S. est composé en majeure partie d'une subvention communale ;  
considérant l'action sociale menée par le C.C.A.S. en faveur des personnes âgées, des enfants, et des personnes en situation de précarité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

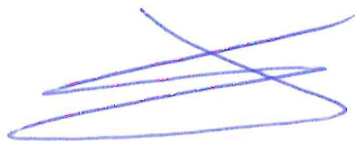
- **ATTRIBUE** une subvention de 40 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Porte-de-Savoie ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, article 657363.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 25 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 31/03/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Franck VILLAND




Le secrétaire de séance,  
Annie BERARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 25 mars 2025 n°25032025D06

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20250325-25032025D06-AI  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025